

Feuille de route adoptée par le Comité Syndical du 20 février 2018

Les travaux du Forum pour 2018 doivent à la fois s'inscrire dans la continuité, au titre de l'évolution institutionnelle de l'espace métropolitain, des mobilités 2030 et des finances, mais ils doivent également répondre à de nouvelles problématiques qui font sens à l'échelle métropolitaine et que le syndicat est légitime à porter. Les débats internes récents montrent également que celui-ci doit évoluer autant sur la forme que sur le fond. Cette note présente de façon synthétique les travaux – et les productions afférentes – qui pourraient être engagés en 2018 (après validation en Bureau) et propose également des modalités de mise en œuvre, permettant d'atteindre les objectifs fixés. Ce programme s'inscrit dans les objectifs d'orientation du Forum métropolitain du Grand Paris adoptés en bureau le 10 janvier 2017.

I. Poursuite des travaux en cours

1. Evolution institutionnelle de l'espace métropolitain :

L'évolution institutionnelle du Grand Paris a toujours été au cœur des travaux du syndicat dont il tire sa légitimité. Sur la base de cette légitimité mais aussi du bilan de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle unanimement salué, **les élus reconnaissent qu'il est indispensable de conserver une instance transpartisane pour faire avancer le débat institutionnel vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif**, à quelques semaines de l'arbitrage présidentiel pour le Grand Paris puis tout au long des périodes législatives puis techniques de la réforme à venir.

Le Forum constitue une réelle opportunité pour les collectivités territoriales. S'il parvient à adopter une position claire sur le fond et la forme, il doit pouvoir influencer plus directement sur la prise de décision et participer concrètement à la mise en œuvre des réformes. Dès l'annonce du scénario retenu, **le syndicat devra être en mesure de s'imposer auprès de l'Etat et des parlementaires comme l'outil de toutes les collectivités territoriales**, avec pour objectifs :

- **Dans un 1^{er} temps, défendre politiquement leurs intérêts dans le parcours parlementaire.** Le syndicat devra prendre acte des choix présidentiels et influencer sur le débat parlementaire en étant force de propositions sur les « nouvelles règles du jeu » imposées par cet arbitrage et qui porteront principalement sur les transferts de compétences, la gouvernance et les flux financiers. Au cours de la navette parlementaire, le Forum devra notamment défendre les principes fondamentaux de la décentralisation et veiller - en s'opposant si nécessaire - à ce que le calendrier respecte le temps de la concertation et ne s'accomplisse pas à marche forcée.
- **Dans un 2nd temps, accompagner techniquement la mutation institutionnelle consécutivement au vote de la loi éventuelle.** Les différentes mesures d'évolutions institutionnelles qui seront décidées devront s'organiser consécutivement les unes aux autres et faire l'objet de travaux préalables d'évaluation et d'études de faisabilité et d'impact. Le syndicat devra se positionner comme l'interlocuteur et le partenaire territorial de l'Etat dans cette phase de transition et de mise en œuvre progressive des réformes, pour organiser et structurer le dialogue entre toutes les collectivités, de toutes strates.

Sur cet enjeu particulier, la méthode est aussi importante que le fond. **Pour atteindre ces objectifs et imposer le syndicat comme « acteur opérationnel » de la réforme, il apparaît essentiel de**

continuer dès le début 2018 un dialogue actif avec le gouvernement mais aussi les parlementaires, car les dernières élections et le non cumul des mandats ont supprimé les connexions directes qu'avaient le syndicat avec les députés et les sénateurs. Des rapprochements techniques et thématiques devront également être envisagés avec les organismes qui concourent à ces réflexions sur l'évolution institutionnelle du Grand Paris à des niveaux politiques ou techniques divers (AMIF, France Urbaine, Adcf, CCI de Paris, ...).

Cependant, il paraît aujourd'hui évident que l'exact rôle que le syndicat pourra jouer dans l'accompagnement de la réforme institutionnelle du Grand Paris n'est guère envisageable sans connaître les orientations que donnera le Président de la République.

2. Mobilités 2030 :

Le chantier « mobilités 2030 » va se poursuivre en 2018 pour la restitution du livre blanc et les suites à donner :

Le Livre Blanc sera finalisé lors des deux prochains comités de pilotage puis présenté au Bureau élargi du 13 mars.

Il sera ensuite remis à la Ministre des Transports ainsi qu'à nos partenaires.

La question des suites concernant ses préconisations sera débattue en comité de pilotage (traduction législative, appropriation territoriale, relais vers les acteurs des mobilités...).

Forum Libé « Le Grand Paris bouge-t-il ? », en partenariat avec le journal Libération
Soirée débat ouverte au public, le 6 février de 19h à 22h, à la maison de la RATP.

Consultation internationale sur les autoroutes du Grand Paris et le boulevard périphérique

Il s'agit d'une suite des travaux du Livre Blanc, les élus ayant identifié ce sujet comme majeur dans la réflexion sur les mobilités futures. La ville de Paris, l'AMIF, la Métropole du Grand Paris, ont confirmé leur volonté de soutenir le Forum dans l'organisation d'une consultation internationale sur les autoroutes urbaines. Une délibération sera soumise au comité syndical du 9 février.

3. Finances :

Depuis 2011, le groupe de travail « Finances » travaille à l'élaboration des règles régissant le FSRIF lors de la préparation de chaque loi de finances et il a soutenu la mise en place d'un certain nombre de garanties pour le bloc communal dans le cadre du FPIC.

Toutefois, la traduction opérationnelle de ces travaux n'est pas à la hauteur de l'expertise reconnue du syndicat en la matière. C'est pourquoi, **il est proposé aux élus du Forum de revoir les objectifs de ce groupe de travail au-delà de la traditionnelle résolution sur les projets de lois de finances**. Cette ambition renouvelée passe par les propositions concrètes suivantes :

- Revoir le tour de table du groupe de pilotage.
- Solidifier le réseau auprès de l'Etat et de l'observatoire des finances publiques pour renforcer la place et l'influence du syndicat. L'instauration d'une diffusion de données personnalisées à l'échelle de chaque collectivité locale concernant les flux des fonds de péréquation et des fonds de concours de l'Etat ira également dans ce sens.
- Devenir l'interlocuteur de l'Etat sur la "loi de programmation des Finances Locales" 2018-2022.

- Sortir des seuls dispositifs de péréquation en abordant d'autres sujets propres à nos collectivités membres et aux enjeux métropolitains (ex : financements participatifs, mécénat, co-construction d'actions d'intérêt général, financements européens, cofinancement) en nouant des partenariats notamment avec l'AMIF, l'ADCF, France Urbaine...
- Engager des réflexions sur la réforme de la fiscalité locale dont l'architecture devrait se dessiner en 2018 pour une loi votée en 2019. Sur ce sujet des complémentarités sont possibles avec d'autres organismes portés sur ces questions (notamment l'ADCF ou France Urbaine) qui pourraient par exemple se traduire par l'organisation d'un évènement commun.
- S'interroger sur la production de publications pouvant faire l'objet d'une diffusion.

Au-delà de cette nouvelle ambition à définir, la question de la soutenabilité financière du nouveau schéma institutionnel qui découlera des arbitrages présidentiels devra mobiliser les élus.

II. Exploration de nouveaux sujets.

L'entreprise de nouveaux chantiers devra être envisagée à l'aune des moyens humains et financiers du syndicat (dont le budget s'est réduit environ de moitié depuis 2014). Ainsi, les travaux menés en 2017 avec l'appui de l'APUR et de l'IAU-IdF (Bilan de la mise en œuvre de la réforme territoriale dans l'espace métropolitain du Grand Paris, Chantier Mobilités, Réflexion, simulations et résolution sur les dispositifs de solidarité financière...) appellent probablement des suites qui demanderont autant d'investissement humain et financier et d'implication de la part des élus.

Tout nouveau sujet devra être envisagé sous une forme d'abord exploratoire, afin de bien mesurer, définir et valider le rôle et l'utilité que pourra viser le syndicat. Ainsi, les pistes ci-dessous inventoriées, qui émanent des discussions entre élus, sont d'abord envisagées par un travail d'analyse de situation, de clarification qui peut prendre la forme d'un événement (assises, colloque, réunion) afin de permettre dans un premier temps de clarifier les enjeux et les besoins.

1. Solidarités territoriales : conditions d'accès aux services publics ou d'intérêt général :

La région francilienne est marquée par de fortes disparités qui traversent l'ensemble de son territoire, le syndicat a depuis sa création travaillé pour développer une métropole qui soit à la fois attractive et solidaire. Le traitement des inégalités territoriales au sein de l'espace métropolitain est un enjeu qui a été rappelé par les élus lors du dernier comité syndical et qui peut s'appréhender sous de nombreuses thématiques qui restent encore à définir et à arbitrer.

Les travaux sur la solidarité financière seront poursuivis en 2018, mais de nouveaux thèmes peuvent émerger tels que : les revenus de la population, la désertification des services publics, l'éducation, la santé, le logement, l'accès à l'emploi, l'accès aux mobilités, l'accès à la culture, etc.

Sur la base du recensement des travaux existants et de leur analyse, la réalisation d'une synthèse avec l'aide des agences d'urbanisme IAU-ÎdF et Apur constituerait un état des lieux des disparités territoriales franciliennes, et qui permettrait de mettre en avant des axes prioritaires de travail.

Un évènement spécifique pourrait être organisé en 2018 pour aborder les différents vecteurs d'inégalités territoriales et étudier les conséquences de leur conjugaison. Cet événement réunirait élus et experts et s'appuierait sur les différents travaux déjà menés sur les questions des inégalités territoriales. Il aurait notamment pour objectif d'aider les élus à mieux définir les problématiques qu'ils souhaitent voir étudier par le Forum et à objectiver les travaux à entreprendre.

2. Axe Seine :

Il s'agit d'un enjeu transversal pour les collectivités territoriales franciliennes et qui relève du projet métropolitain, dans son ouverture sur le fleuve et la mer. Les agences d'urbanisme de l'axe Seine (dont l'IAU et l'APUR) y sont très impliquées de même que le 1^{er} Ministre « Havrais » qui réclame plus d'intégration dans la gouvernance et le pilotage des 3 ports (Haropa).

L'intervention éventuelle du syndicat dans ce sujet reste toutefois à légitimer. Elle pourrait servir à produire un discours commun afin de porter une ambition à l'échelle métropolitaine du Grand Paris. Aujourd'hui les acteurs « grands parisiens » avancent de fait en ordre dispersé (ex : Cf. associations « Axe Seine », « Réinventer la seine » ; « Paris seine Normandie ») et le leadership est davantage normand. Le syndicat pourrait également faire progresser ou porter politiquement le dossier « gouvernance » de l'axe seine considéré comme son maillon faible.

Action possible : Afin d'aborder le sujet tout en ménageant les susceptibilités des multiples acteurs déjà impliqués, le Forum, mandaté par ses membres, pourrait commencer par organiser des « **Assises de l'axe Seine** » en y abordant le sujet de façon multiple : économique, gouvernance, transports..., en visant la transversalité de ces approches sectorielles et en recherchant un constat/besoin partagé par ces différents acteurs.

3. Les Grands Services Urbains :

Les grands syndicats urbains, nouvellement adhérents au Forum, doivent pouvoir s'appuyer sur notre structure pour contribuer à l'évolution de ces grandes missions de service public et à leur gouvernance. Si la réflexion et l'action à mener seront largement influencées par les annonces du Président de la République, il convient d'ores et déjà d'explorer les conséquences possibles de toute évolution institutionnelle et de concrétiser l'aide du Forum sur ces sujets.

III. De nouvelles méthodes, axées sur l'ouverture et la coordination :

Depuis sa création, le syndicat mixte a œuvré à faciliter la rencontre, l'échange, la réflexion, le consensus entre élus de toutes tendances politiques et de tous territoires. La méthode habituelle est celle de la constitution d'un groupe de travail pour un sujet, piloté par des élus de tous bords, se réunissant à plusieurs reprises avant de proposer ses conclusions aux instances : Bureau ou Comité syndical. S'il a toujours été fait appel à la société civile pour éclairer ces travaux (comité des partenaires, consultations citoyennes...), l'essentiel des débats ont toujours été menés au sein des instances, entre élus. La dominance des questions de gouvernance institutionnelle a accru cet « entre-soi » politique.

L'abandon du Comité des partenaires en 2014, la dissolution de l'AiGP en 2017, l'essoufflement de nos travaux sur la concertation citoyenne, marquent une tendance de repli sur soi du syndicat et une tendance à l'hégémonie de la question institutionnelle dont il faut avoir conscience.

Le chantier « Mobilités 2030 », entrepris depuis début 2017, démontre pourtant la capacité du syndicat à jouer ce rôle de coordinateur métropolitain sur d'autres sujets. D'abord le syndicat mène

une mission précise, dont les attendus sont clairement définis. Les élus s'y sont positionnés comme commanditaires. Ils orientent et valident les travaux étape par étape, mais l'essentiel des échanges et des travaux techniques se fait sans eux, par un travail réunissant acteurs économiques, partenaires, institutions techniques, chercheurs, experts, habitants... Cette méthode présente des avantages certains : elle éclaire la décision des élus de la façon la plus complète possible, elle associe acteurs politiques, techniques et société civile à une production dont les élus restent pour autant les seuls décideurs au final, elle favorise les rencontres et la coopération entre ces acteurs techniques et économiques même en dehors du chantier proprement dit. En cela, la méthode utilisée par le Forum préfigure **une gouvernance métropolitaine partagée du projet**, dans un sens large et exhaustif. L'indépendance politique du Forum et sa capacité à réunir tous les élus et tous les autres acteurs métropolitains en font une instance légitime pour œuvrer à beaucoup de sujets métropolitains partagés.

La question de la réforme institutionnelle restera en 2018 l'axe majeur des missions du syndicat, au service politique et technique de ses collectivités et pour en défendre les intérêts. Mais pour tous les autres sujets qui seront décidés par ses collectivités membres, **le Forum doit s'imposer comme le lieu de la concertation métropolitaine au sens large**. A géométrie variable mais systématiquement, les travaux devront, à l'instar de Mobilités 2030, assumer un rôle de Recherche & Développement en associant, au cas par cas, tous les acteurs et les lieux nécessaires : acteurs économiques, Etat, Société civile, parlementaires, chercheurs, architectes et urbanistes, sociologues, chambres consulaires, habitants...

Pour concrétiser cette ouverture sans reproduire les expériences du Comité des partenaires et de l'AiGP, il pourrait être instaurée et réunie régulièrement une cellule de concertation souple (environ 10 membres) réunissant les agences d'urbanisme et les têtes de réseau des acteurs métropolitains (à titre d'exemples CCIP, CAUE, Paris IdF capitale économique, association Décider ensemble, ...), pouvant proposer des démarches d'ouverture, d'apports extérieurs et de concertations métropolitaines, afin d'alimenter la réflexion des élus et de compléter leur production.

La concertation citoyenne notamment, est pour le syndicat à la fois un sujet à traiter et une méthode de travail à poursuivre.

Par ailleurs, dans la suite de la réflexion évoquée lors du bureau du 12 septembre 2017, il convient de rappeler la nécessité d'établir un lien récurrent auprès des parlementaires pour relayer nos propositions et s'imposer comme interlocuteur du gouvernement, représentant toutes les collectivités territoriales.